



N° 380 - DÉCEMBRE 2016
PRIX : 2€



Carrières, Evaluation, Métier, Carte des formations, lycées ZEP **POUR LA DÉFENSE DE LA PROFESSION, LE SNES SUR TOUS LES FRONTS !**

Edito

Faire et défaire, c'est toujours travailler. Ainsi en est-il des modes pédagogiques qui déferlent sur nos établissements. Régulièrement, des inspecteurs débarquent dans les salles des professeurs pour nous expliquer qu'il faut jeter à la mer nos pratiques, nos cours, nos évaluations... faisant comme si nous n'étions pas en train d'appliquer les consignes délivrées lors de leur précédent passage.

Actuellement, il n'y a plus que les compétences et le transversal qui trouvent grâce aux yeux de l'Institution. De l'ESPE à l'inspection, en passant par les équipes de direction, on ne jure plus que par les compétences. Comme si, pour vivre dans nos sociétés modernes, il n'y avait pas des choses à savoir, il n'y avait plus de choses à apprendre...

Pourtant, les temps troublés que nous traversons ne nous enseignent-ils pas que

le grand défi auquel nous sommes confrontés est celui de la culture commune ? Nos jeunes ne manquent pas de compétences, ils manquent de culture, ils sont en quête de valeurs, ils ont besoin de repères.

Bien sûr, les élèves mettent en jeu des compétences dans les apprentissages. Mais faut-il faire table rase des disciplines ? Une discipline scolaire, c'est la transposition dans l'école des savoirs qui charpentent notre culture commune. C'est la "matière" à transmettre dans nos enseignements. Rien dans la loi d'orientation de 2013 n'indique qu'il faille renoncer aux disciplines, ni à toute force adopter l'évaluation par compétence.

En tant que fonctionnaires, nous sommes garants de l'intérêt général. C'est le sens de notre statut hérité du Conseil National de la Résistance. Fondamentalement, nous incarnons l'indépendance, la permanence,

la mesure, car nous savons que l'éducation est une aventure collective au long cours.

C'est la raison pour laquelle le SNES-FSU appelle à refuser le retour au livret de compétences tel que proposé par certains logiciels privés et à ne pas passer plus de temps qu'avant à remplir les bulletins trimestriels, ce qui implique de ne pas remplir les nouveaux champs.

Comme ils ont su atténuer les excès de la réforme du collège, les professeurs sauront de nouveau concevoir leurs pratiques d'évaluation d'une façon réfléchie et dépassionnée, et prendre du recul par rapport à l'écume pédagogique. La validation des domaines du socle en fin de cycle ? Nous avons l'année pour y réfléchir. Mais cela ne pourra pas se faire au prix d'un bouleversement des pratiques professionnelles en cours de cycle.

Laurent Tramoni



LYCÉES ZEP

CONSTRUIRE L'ACTION ET GAGNER !

450 postes en plus à la rentrée 2017 pour les lycées de l'éducation prioritaire. Le 28 novembre, la Ministre répondait enfin par du concret à la mobilisation des personnels : diminuer le nombre d'élèves par classe. Mais à la veille de la deuxième journée de grève, elle continuait de refuser de traiter les lycées comme les écoles et les collèges, par un classement en éducation prioritaire. L'intersyndicale maintient donc son ultimatum pour le 3 janvier.

La mobilisation dans les établissements a été construite patiemment, en prenant le temps d'informer, d'organiser, de rassembler. Impulser l'action et chercher l'unité la plus large : c'est ainsi que le SNES sait construire le rapport de force, et engranger des acquis.

Caroline Chevé

PROGRAMME DES STAGES

MA NOUVELLE CARRIÈRE

Mardi 6 décembre

Lycée Georges Duby - Luynes

Lundi 12 décembre

Collège Jean-Claude Izzo - Marseille

Jedi 12 janvier 2017

Lycée Alexandra David Neel - Digne-les-Bains

Jedi 12 janvier 2017

Lycée Adam de Craponne - Salon-de-Provence

Lundi 16 janvier 2017

(lieu à déterminer) Marseille

Jedi 26 janvier 2017

Lycée Mistral - Avignon

COMMENT FAIRE FACE AU MANAGEMENT ?

Jedi 8 décembre

Cité scolaire - Sisteron

QUEL AVENIR POUR LES BTS ?

Jedi 15 décembre

Lycée Jean Perrin - Marseille

LA SANTÉ AU TRAVAIL

Jedi 12 janvier

Lycée Emile Zola - Aix-en-Provence

EVALUATION DES ÉLÈVES

Mardi 31 janvier

Lycée Saint Exupéry - Marseille

CONSTRUIRE DE LA COHÉSION SOCIALE

LES ENJEUX DE LA CARTE DES FORMATIONS SUR MARSEILLE

La carte des formations d'une académie, définissant le schéma d'implantation des différentes formations, est la traduction concrète des orientations politiques de l'Etat et du Conseil Régional en matière d'accès aux diplômes et qualifications de la jeunesse. Mais c'est aussi la concrétisation des ambitions en matière de mixité et de cohésion sociale.

Faire vivre ensemble dans les établissements des jeunes issus de tous les milieux, c'est une urgence dans une société de plus en plus clivée, tout particulièrement dans une Région comme la nôtre et dans une ville comme Marseille. C'est dans ce sens que nous travaillons.

Le projet d'évolution de la carte des formations présenté par le Recteur en CTA porte la volonté de rééquilibrer l'offre de formation sur Marseille en l'enrichissant, en particulier dans les quartiers Nord. Nous ne pouvons que le saluer. D'autant plus que, par ailleurs, le nouvel exécutif régional flatte la culture de l'entre-soi chez une partie des usagers des lycées.

Cependant les grands principes ne doivent pas masquer une mise en œuvre souvent très technocratique et descendante, qui conduit à confondre les structures avec la réalité du terrain et à mettre les établissements devant le fait accompli. Ainsi le regroupement des Arts Appliqués sur le lycée Diderot, découvert de façon brutale par les équipes, élaboré sans aucun souci des dynamiques professionnelles réelles et que seule la mobilisation des collègues, notamment de Marie Curie, et les interpellations régulières du SNES-FSU a pu modérer.

La Région aujourd'hui demande une rationalisation des plateaux techniques qui sont de plus en plus coûteux. Si nous pouvons entendre ce souci de gestion des biens publics, nous affirmons avec force qu'il ne doit pas masquer la nécessaire diversité de l'offre de formation dans les établissements. Il est illusoire de penser que la localisation d'une formation ne pèse pas dans les choix d'orientation des lycéens. En Seconde, et même en Terminale, les élèves privilégient la proximité, et c'est d'autant plus vrai dans les milieux les plus défavorisés, pour lesquels les déplacements ont un coût parfois rédhibitoire.

De même, nous ne sommes pas hostiles à l'idée d'une coloration particulière de tel ou tel établissement. Cependant une trop grande homogénéité des formations conduit à l'homogénéité sociale des publics. C'est pourquoi nous avons toujours porté l'exigence de faire de Saint-Mitre un lycée polyvalent en y implantant une SEP, et nous revendiquons aujourd'hui l'équivalent dans le secteur tertiaire pour le futur lycée d'Allauch. C'est pourquoi aussi nous défendons la préservation de la filière générale au lycée Diderot ou encore le maintien du BTS CPRC du lycée du Rempart parce qu'il n'est pas possible que la ville de Marseille ne compte qu'un seul site de formation mécanique au lycée Jean Perrin.

Le SNES-FSU suit de très près les évolutions de ce chantier et informe régulièrement les collègues des établissements concernés. Il appelle tous les établissements à rester très vigilants sur le devenir de leur carte des formations.

Caroline Chevé et Magali Bailleul

SAINT MITRE

UN LYCÉE POUR LES ÉLÈVES DU 14^{ÈME} !

C'était une demande du SNES, de la FSU et des personnels du lycée Artaud (Marseille - 13^{ème}) qui débordait d'élèves. Nous entendions ainsi améliorer l'offre et la proximité du service public d'éducation.

En septembre 2017, un nouvel établissement ouvrira ses portes à Saint Mitre, au nord du 13^{ème} arrondissement de Marseille - c'est regrettable-, mais à taille humaine - 850 élèves - et avec une offre de formation polyvalente, où se côtoieront élèves des filières professionnelles, technologiques, générales et étudiants en BTS.

Sa carte scolaire est en cours d'élaboration. Les services du Rectorat ont présenté un premier projet qui favorisait un recrutement sur des quartiers d'habitat résidentiel, enlevant par là-même leurs élèves au, déjà très socialement homogène, lycée Victor Hugo et à l'équilibre social d'Artaud. Ne pouvant s'y résoudre, les personnels du lycée Artaud se sont donc unanimement mobilisés. Avec l'aide de la section académique, ils ont obtenu que ce projet soit revu et seront prochainement reçus en audience.

Fort de sa mixité sociale, le lycée Artaud obtient de très bons résultats au baccalauréat. C'est un modèle de réussite pour le nouveau lycée et face aux contre-vérités qu'entretient l'enseignement privé.

Pour la section SNES du lycée Artaud, Julie Baudinaud

Notre camarade André GILLES est décédé des suites d'une longue maladie.

Professeur de Lettres Classiques, il fut longtemps secrétaire de S1 au collège Georges Brassens de Marignane, où il avait à cœur de faire du collectif une réalité quotidienne, avec gentillesse et humour.

La section académique adresse à ses proches et à ses collègues ses sincères condoléances.



EVALUATION DES ÉLÈVES

PLUS DE TRAVAIL ET MOINS DE LISIBILITÉ !

Les nouveaux bulletins trimestriels : de véritables usines à gaz !

Avec la Réforme du collège, de nouveaux bulletins trimestriels sont instaurés avec de nouveaux champs à compléter. Ainsi, il est attendu de l'enseignant qu'il résume les « attendus du programme travaillés durant la période », mais également qu'il détaille son projet d'EPI, qu'il explique ce qui est travaillé dans l'AP, ainsi que tout projet faisant partie des Parcours, Citoyen, Avenir et Educatif Artistique et Culturel, en indiquant pour chacun de ces champs, l'implication de l'élève... Quant à la case « vie scolaire » (assiduité, ponctualité, respect du règlement intérieur et participation à la vie de l'établissement), nul ne sait si elle reviendra au professeur principal ou au CPE !

Ces nouveaux bulletins, inspirés du 1^{er} degré, ne tiennent absolument pas compte du nombre d'élèves d'un enseignant du second degré en collège et constituent une charge de travail épouvantable. Mais bien pire ! Ils représentent en réalité une volonté de contrôle du travail des enseignants car au-delà d'une évaluation de leurs élèves, il s'agit pour eux de rendre des comptes sur ce qu'ils font dans le cadre de l'AP, de l'EPI et des différents parcours.

En tout état de cause, le SNES-FSU a lancé un appel national à boycotter tous les champs à remplir dans ces nouveaux bulletins en dehors de l'appréciation et de la moyenne de l'élève.

La plateforme LSUN : une façon d'imposer un nouveau mode d'évaluation ?

Au 1^{er} trimestre, dans la plupart des établissements, la saisie des bulletins se fera via le serveur habituel, mais dès le 2^{ème} trimestre, les logiciels de saisie des bulletins seront compatibles avec le LSU : le Livret Scolaire Unique.

Ce nouvel outil doit rendre possible une saisie collective des bulletins (entendez pour l'EPI ou l'AP ou les Parcours) mais également l'évaluation par niveau de maîtrise dans chaque discipline. Le choix de la note ou de l'évaluation devra être celui de l'équipe pédagogique ! Or une classe peut être évaluée par note et une autre par compétence au sein d'un même établissement. L'Inspection d'Aix-Marseille assure que ce qui compte c'est que les compétences du socle, inscrites dans les programmes soient évaluées : qu'elles le soient par une note ou par un niveau de maîtrise ne pose pas de problème...

Le SNES-FSU appelle à anticiper cette situation en réunissant les équipes pédagogiques en réunion syndicale ou en AG afin de s'accorder pour que les modalités d'évaluation ne soient pas imposées aux collègues, qui doivent garder le droit de faire valoir leur liberté pédagogique !

Mathilde Freu

LA NOUVELLE ÉVALUATION DES PROFESSEURS

DES AVANCÉES FONDAMENTALES

Le nouveau dispositif de carrière entre en vigueur à la rentrée prochaine. L'évaluation, administrative et pédagogique, aura lieu lors de trois rendez-vous de carrière, et ne se fera plus par le biais d'une note mais d'une grille de compétences. Si cette grille pose certains problèmes, ce nouveau dispositif apporte cependant plusieurs points d'avancées concernant l'évaluation.

Le premier est la réduction par 5 du pouvoir des chefs d'établissement et IPR sur notre carrière. En effet, l'écart possible entre deux professeurs pour franchir les 11 échelons de la classe normale passe de 10 ans à 2 ans, avec des facilités de promotion à la hors classe pour tous définies dans un barème qui devient national. Le poids de la hiérarchie est diminué d'autant. L'évaluation administrative du chef d'établissement n'intervient que trois fois dans la carrière.

Le deuxième est la possibilité de contester en CAPA la globalité de l'évaluation et non plus seulement la note administrative comme aujourd'hui.

Le troisième est la fin du caractère aléatoire du dispositif d'inspection actuel : exigences des IPR en termes de documents à fournir, rythme des inspections, cadre de l'entretien, tout fluctue d'une discipline à l'autre. Et surtout le moment de l'inspection par rapport à l'année de promouvabilité, aussi aléatoire qu'essentiel dans l'obtention de la promotion. Le nouveau système donne un cadrage national pour tous qui permet d'éviter chacun de ces écueils et qui rend le nouveau dispositif bien plus équitable.

Le SNES-FSU continuera de peser sur ce nouveau dispositif et notamment sur la poursuite des évolutions sur les compétences

Julien Weisz

RÉFORME DES COLLÈGES

L'HEURE DE LA VÉRITÉ A SONNÉ

Après des mois de promesses ministérielles sur les vertus de cette réforme, le temps du constat est arrivé. Les 26 heures auxquelles les élèves sont désormais cantonnés augmentent les moments où ils sont livrés à eux-mêmes. Ce plafond représente en moyenne la perte de 12 jours de classe dans l'année pour chacun d'eux !

Pour les enseignants, ce sont des emplois du temps très distendus quand les chefs d'établissement se croient obligés de multiplier les barrettes, les AP interdisciplinaires, et d'annualiser les services. Les élèves se perdent ainsi dans les arcanes des compositions de groupes et d'horaires fluctuants. Côtés contenus, alors que la priorité devait aller aux élèves les plus fragiles, on voit fleurir des AP en classe entière et des EPI souvent imposés aux collègues, qui de ce fait n'ont pas pu être travaillés en amont ; on déplore aussi la suppression de 4,5 heures hebdomadaires d'enseignement sur l'ensemble de la scolarité au collège, la fragilisation des lettres classiques ou des classes bilingues et la suppression des sections euro. On subit en outre une réforme mise en place sur quatre niveaux à la même rentrée et un nouveau DNB qui minore le poids des épreuves finales et fait la part belle aux compétences de fin de cycle.

Le SNES-FSU appelle à ne pas se laisser bernier par les exigences sans fondement de certains chefs d'établissement, à revendiquer la définition de NOTRE métier, et à résister contre le formatage de nos pratiques et la formation au rabais que vise cette réforme.

Julien Santamaria

INSPECTIONS 2016-2017

QUEL DISPOSITIF TRANSITOIRE ?

Dans le cadre de la nouvelle évaluation des professeurs, les inspections se référeront cette année à une grille de compétences.

Un dispositif transitoire est mis en place pour modifier les notes pédagogiques des professeurs susceptibles d'obtenir une accélération de carrière d'un an, conformément à la nouvelle structure de carrière (accélération octroyée à 30% des collègues, comme pour le grand choix).

Il s'agit donc des collègues certifiés ou agrégés dont la dernière inspection remonte à plus de deux ans et qui ont, cette année, moins d'un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon, ou entre 6 et 18 mois d'ancienneté dans le 8^{ème} échelon.

Ces inspections seront prises en compte pour l'avancement 2017-2018 et se dérouleront selon les modalités habituelles. Les corps d'inspection nous ont confirmé que ces inspections ne pouvaient pas se dérouler sur des séances d'EPI ou d'AP.

Pour autant, des IPR sont susceptibles de venir lors de séances d'AP ou d'EPI. Il ne s'agit pas dans ce cas d'une inspection mais d'une observation des nouveaux dispositifs qui ne peut donner lieu à une note. Il va de soi pour le SNES-FSU que ce type de visite doit se faire avec l'accord du collègue et par un inspecteur de sa discipline.

Julien Weisz

NON TITULAIRES

Application du décret 2016 dans notre académie : des mesures de justice sociale !

Fruit des luttes sans relâche du SNES et de la FSU, le décret relatif aux conditions de recrutement, de rémunérations, de formation, d'évaluation et d'exercice des agents contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans les écoles, les établissements ou les services de l'éducation nationale, offre enfin des améliorations concrètes, qui ont fait l'objet d'un premier groupe de travail de notre comité technique académique.

Le SNES-FSU y a rappelé l'urgence de son application : établissement d'une grille indiciaire pour les CDD, amélioration de celle des CDI, établissement des contrats sur toute la durée du remplacement, heure de décharge pour les non titulaires exerçant à temps incomplet...

Le rectorat a répondu favorablement à une grille indiciaire pour tous les contractuels du second degré, hors CFA,

sections d'apprentissage et UF dépendant d'un décret spécifique. Il a précisé que les services de gestion travaillaient sur le reclassement des agents en poste, en 3 étapes : transmission via le chef d'établissement d'un avenant à signer par l'agent, précisant la nouvelle catégorie (1 et 2), puis fixation de l'indice en fonction de l'ancienneté, selon l'échelon. Enfin un nouveau contrat devra être signé.

L'évaluation, fondée sur une appréciation générale du recteur, devrait prendre la forme d'une évaluation pédagogique et administrative, à l'instar des titulaires. Le SNES-FSU a rappelé que les textes prévoient un tuteur en cas de difficulté, et une prise en compte des besoins en formation de l'agent, ce dernier pouvant demander la révision de l'appréciation générale.

Pour la formation professionnelle, le

rectorat a énoncé les mesures en place ou à venir : formation pour les néo-recrutés, accompagnement dans l'emploi, PAF...

Enfin dernière question, la durée des contrats recoupant celle du calcul des congés payés. Si le rectorat admet que les contrats à l'année doivent l'être sur 12 mois, l'établissement du contrat « pour la durée du besoin à couvrir » implique que les vacances ne doivent pas être déduites du calcul pour les congés payés lorsqu'il y a succession de contrats sur le même remplacement, puisque c'est la notion de besoin qui prime.

Sur ce dernier point, et d'autres, réponses au prochain GT.

Le SNES-FSU poursuit son action pour le rétablissement de la justice sociale et le respect des droits des agents non titulaires.

Jocelyne François

SNES AIX-MARSEILLE N°380 - DÉCEMBRE 2016

Publication du SNES Aix - Marseille

12 Place du Général De Gaulle - 13001 Marseille

Tél : 04 91 13 62 80 - Fax : 04 91 13 62 83 s3aix@snes.edu

Directeur de publication : L. Tramoni

Comité de rédaction : C. Chevê et C. Fuchs

Crédit Photo : Frédéric Fourniller - Conception et design : ER²

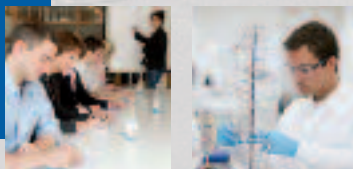
Périodique inscrit CPPAP 1219 S 05 476 - Dépôt légal : 4 février 2016

ISSN 0395-384X

Tiré à 10000 exemplaires - Prix : 2 euros



UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.



Credit photos : plainpicture/Fancy Images/Maskot/OJO.

**MA BANQUE EST DIFFÉRENTE,
CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.**

Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-AVIGNON-MARSEILLE

1, BOULEVARD SAKAKINI - TÉL. : 0 820 02 56 49* - COURRIEL : 07901@CREDITMUTUEL.FR
6, PLACE JEANNE D'ARC - 13100 AIX EN PROVENCE - TÉL. : 0 820 30 01 85* - COURRIEL : 0790101@CREDITMUTUEL.FR
20, BOULEVARD SAINT-ROCH - 84000 AVIGNON - TÉL. : 0 820 22 69 90* - COURRIEL : 0790102@CREDITMUTUEL.FR

*0,19 € TTC/min.